

Département de la Drôme

Arrondissement de Die

Mairie de

26410 - Glandage

Tél. 09.60.54.48.02 Fax : 04.75.21.10.22

Messagerie Electronique :
mairieglandage@orange.fr

ARRETE DU MAIRE n°012022/25052022

Domaine : Circulation

Objet : ARRETE de Limitation et fermeture de la circulation et de stationnement sur un tronçon de la Route des Maillefauds (VC9 La Vière)

Nous, Marie-Claude ORAND, Maire de la Commune de Glandage (Drôme),

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relatives aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R411.28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

Vu la demande formulée en date du 25 mai 2022 par l'entreprise SARL LES TOITS DU TRIEVES, 182 Grande Rue 38650 MONIESTIER DE CLERMONT représentée par Monsieur CASSARO, Co-gérant,

Considérant qu'en raison de travaux de réfection de toiture de la parcelle cadastrée section G numéro 283 au hameau des Maillefauds, 26410 GLANDAGE conformément à la déclaration préalable de travaux DP02614222D0002 déposée le 22 février 2022 ;

L'implantation du camion grue sera à l'aplomb de la façade Nord Est de la parcelle cadastrée section G numéro 283.

Arrêtons :

A compter de la publication du présent arrêté :

Article 1 : La circulation et le stationnement, tronçon Route des Maillefauds de la voie communale n°9 La Vière, sont limités, par empiétement de chaussée avec alternat de 30 minutes afin de libérer la voie communale à la demande des ayants-droits et services de secours, du lundi 30 mai 2022 au lundi 13 juin 2022 inclus en tant que de besoin, pendant les différentes phases d'exécution des travaux, durant la période précitée et suivant le planning de l'entreprise intervenante, pour permettre le déroulement des travaux suivants : **travaux de réfection de toiture de la parcelle cadastrée section G numéro 283 au hameau des Maillefauds, 26410 GLANDAGE conformément à la déclaration préalable de travaux DP02614222D0002 déposée le 22 février 2022. Le camion grue sera positionné à l'aplomb de la façade Nord Est de la parcelle cadastrée section G numéro 283.**

Article 2 : Les dépassements sur l'emprise et la totalité des travaux sont interdits quelles soient les voies laissées libres à la circulation et la vitesse sera limitée à 30 km/h autour du chantier. La circulation des piétons est strictement interdits aux abords du chantier.

Article 3 : La circulation sera conformé aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise SARL LES TOITS DU TRIEVES, 182 Grande Rue 38650 MONIESTIER DE CLERMONT.

Envoyé en préfecture le 25/05/2022

Reçu en préfecture le 25/05/2022

Affiché le 25.05.2022

ID : 026-212601421-20220525-ARR0122_250522-AR



Article 4 : Les droits des tiers sont et demeurent préservés.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que sur le panneau d'affichage de la commune de GLANDAGE.

Article 7 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de modification ou de publication.

Article 8 : Madame le Maire, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de LUS-LA-CROIX-HAUTE (Drôme) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à l'entreprise SARL LES TOITS DU TRIEVES, 182 Grande Rue 38650 MONIESTIER DE CLERMONT et aux services de secours CIS de CHATILLON-EN-DIOIS (Drôme).

Affiché, Notifié et Publié le 25 mai 2022

Transmis en Préfecture de la Drôme le 25 mai 2022

Fait à GLANDAGE le, 25 mai 2022.

Le Maire,

Marie-Claude ORAND

